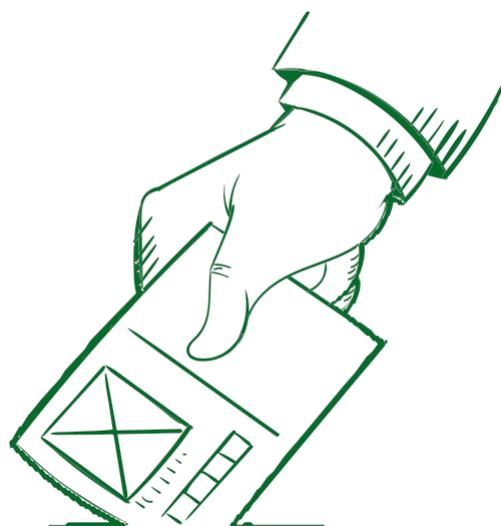
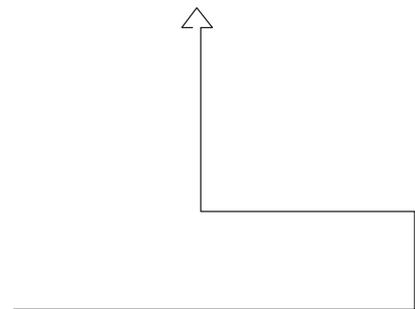


# Manifeste

pour des  
politiques  
communales  
solidaires  
et inclusives

Élections  
municipales 2020





# Faisons le pari d'une société ouverte à tous !

**A**ujourd'hui encore, près de douze millions de personnes en situation de handicap en France n'ont pas accès à la même vie que les autres citoyens. Il est essentiel de poursuivre le développement d'une société qui offre à chaque personne un même accès aux droits.

Dans ce contexte, les communes disposent d'une responsabilité particulière : impulser des dynamiques capables de lutter contre les discriminations et l'isolement des personnes en situation de handicap et de leurs familles, au plus près de leurs besoins. Elles ont par ailleurs un rôle à jouer pour leur permettre de devenir des acteurs clés de la vie démocratique.

Communes et intercommunalités de France, améliorer le vivre ensemble profitera à tous. Le pari de la solidarité et des politiques inclusives constitue le meilleur moyen d'offrir à chaque individu une place dans la société, quelles que soient sa singularité et sa situation. Nous vous invitons à mettre en œuvre ces propositions en vue de :

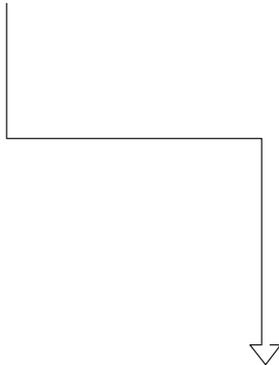
- Défendre une société qui inclut tous les citoyens
- Garantir aux personnes en situation de handicap un accès effectif aux droits

## 1 - DÉFENDRE UNE SOCIÉTÉ QUI INCLUT TOUS LES CITOYENS

- × Des politiques communales solidaires et inclusives
- × Une mairie et des services accessibles
- × Une sensibilisation du public et des élus

## 2 - GARANTIR AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP UN ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS

- × Des services pour les élèves et la petite enfance
- × Des emplois et des marchés dédiés
- × Un habitat choisi au cœur de la cité
- × Des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles
- × Un déplacement facilité
- × Des soins disponibles



# Défendre une société qui inclut tous les citoyens

Lieu privilégié d'exercice de la citoyenneté, la commune constitue le maillon clé, qui au plus près de chacun, peut changer la donne en matière de politiques solidaires et inclusives.

## DES POLITIQUES COMMUNALES SOLIDAIRES ET INCLUSIVES

- ◊ Une charte communale « Handicap »
- ◊ Un élu « Handicap », interface privilégiée avec les différents services de la commune
- ◊ Des personnes en situation de handicap dans les différentes instances de la démocratie participative
- ◊ Un fonctionnement effectif des commissions d'accessibilité



## UNE MAIRIE ET DES SERVICES ACCESSIBLES

- ◊ Un processus électoral accessible à toutes les personnes en situation de handicap
- ◊ Un déploiement des symboles d'accessibilité
- ◊ Des formulaires, des informations et des campagnes en langage « Facile à lire et à comprendre »
- ◊ Des agents formés à l'accueil des personnes en situation de handicap
- ◊ Un point d'accompagnement des personnes en situation de handicap pour les démarches administratives en ligne

## DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DES ÉLUS

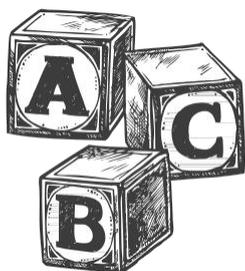
- ◊ Des publications municipales, expositions, forums, journées thématiques et campagnes
- ◊ Un soutien aux initiatives citoyennes et solidaires





# Garantir aux personnes en situation de handicap un accès effectif aux droits

Une commune solidaire et inclusive accompagne au quotidien les personnes en situation de handicap pour leur permettre un accès effectif aux droits.



## DES SERVICES POUR LES ÉLÈVES ET LA PETITE ENFANCE

- Des services spécialisés en appui au sein des crèches, des haltes-garderies et auprès des assistantes maternelles
- Des professionnels de la petite enfance sensibilisés au repérage des handicaps
- Des aménagements des écoles pour garantir un accompagnement adapté aux besoins des élèves en situation de handicap
- Une formation des agents et des animateurs à l'accompagnement des enfants en situation de handicap à l'école, dans les centres de loisirs et les activités périscolaires
- Des locaux adaptés ainsi que des menus compatibles (repas moulinés/mixés) à la cantine

## DES EMPLOIS ET DES MARCHÉS DÉDIÉS

- 6 % de personnes en situation de handicap dans l'effectif des agents communaux
- Des employeurs privés et publics de la commune sensibilisés à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Des Esat (Établissement et service d'aide par le travail) et des entreprises adaptées intégrés aux manifestations ouvertes aux acteurs économiques du territoire

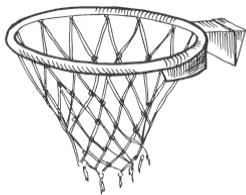


2

**Garantir** aux personnes en situation de handicap un accès effectif aux droits (suite)

## UN HABITAT CHOISI AU CŒUR DE LA CITÉ

- ◊ Une offre de logement accessible recensée
- ◊ Un observatoire local de l'habitat inclusif

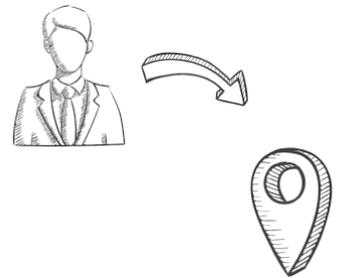


## DES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS ACCESSIBLES

- ◊ Des conventions avec les associations pour développer leur accessibilité aux personnes en situation de handicap
- ◊ Des services d'accompagnement des personnes en situation de handicap en appui dans les centres sociaux, culturels et sportifs communaux
- ◊ Des labels et chartes favorisant l'accès à la culture, au sport et aux loisirs des personnes en situation de handicap

## UN DÉPLACEMENT FACILITÉ

- ◊ Une signalétique adaptée et des personnels formés à l'accueil des personnes en situation de handicap dans les transports en commun
- ◊ Des transports spécialisés nombreux et disponibles
- ◊ Un apprentissage à la sécurité routière dans les services qui accompagnent des personnes en situation de handicap



## DES SOINS DISPONIBLES

- ◊ Un appui à l'accès aux soins et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap à l'hôpital comme en médecine de ville
- ◊ Une sensibilisation des professionnels de santé à l'accueil des personnes en situation de handicap
- ◊ Des actions de prévention en direction des personnes en situation de handicap

# Glossaire



## LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

Le neurodéveloppement recouvre l'ensemble des mécanismes qui, dès le plus jeune âge, et même avant la naissance, structurent la mise en place des réseaux du cerveau impliqués dans la motricité, la vision, l'audition, le langage ou les interactions sociales. Quand le fonctionnement d'un ou plusieurs de ces réseaux est altéré, certains troubles peuvent apparaître : troubles du langage, troubles des apprentissages, difficultés à communiquer ou à interagir avec l'entourage. Parmi ces troubles figurent le trouble du développement intellectuel, l'autisme, les DYS et le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

## HANDICAP INTELLECTUEL

Le handicap intellectuel est la conséquence d'un trouble du développement intellectuel. Les principales difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap intellectuel sont de se repérer, de comprendre les informations et de communiquer.

## HANDICAP COGNITIF

Le handicap cognitif entraîne un retentissement important sur la communication et les interactions sociales.

## LOI DU 11 FÉVRIER 2005

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées complète ou renforce certaines dispositions des lois précédentes relatives au handicap, et pose notamment un principe fort, celui de l'accès à tout pour tous.

## CONVENTION DES NATIONS UNIES

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la France en 2010 pose l'accessibilité comme l'un des principes généraux, au même titre que la dignité, la participation et l'intégration pleine et effective à la société, la non-discrimination et l'égalité des chances.

## COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les communes de 5 000 habitants et plus, doivent depuis la loi de 2005 créer une commission communale pour l'accessibilité. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, établit un rapport annuel présenté en conseil municipal, fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

## PICTOGRAMME S3A



L'Unapei a créé en 1998, le pictogramme S3A - symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité - afin d'inciter les établissements accueillant du public à prendre en compte les

besoins spécifiques des personnes en situation de handicap intellectuel en matière d'accessibilité. Ce symbole, apposé dans les lieux accueillant du public, garantit une meilleure information sur les services qu'elles peuvent y recevoir.

## FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

La méthode, mise au point en 2009 au niveau européen, définit les règles pour rendre les informations écrites, électroniques et audiovisuelles accessibles aux personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif.

## OBLIGATION D'EMPLOI

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, la France a fait le choix, sur le principe de la discrimination positive, d'imposer un quota d'intégration aux employeurs publics et privés en matière d'emploi. Les personnes en situation de handicap peuvent en bénéficier directement lorsqu'elles s'insèrent dans le milieu ordinaire ou indirectement lorsqu'elles travaillent en Esat ou entreprises adaptées.

## ENTREPRISES ADAPTÉES

Unités économiques qui offrent une activité professionnelle adaptée aux possibilités des travailleurs en situation de handicap qui ne peuvent, temporairement ou durablement, s'insérer dans le milieu ordinaire, mais qui possèdent une capacité de travailler supérieure aux travailleurs d'Esat.

## ÉTABLISSEMENTS ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

Les missions des Esat vis-à-vis des personnes en situation de handicap sont d'offrir un soutien médico-social et éducatif, une activité à caractère professionnel et de favoriser un épanouissement personnel et une intégration sociale.